

APPEL A CANDIDATURE

- collège des adhérents du Conseil national du Mouvement Démocrate 2020/2023 -

Le Conseil national est le parlement du Mouvement Démocrate. Il est élu pour trois ans.

L'élection du collège des adhérents au Conseil national sera organisée par voie électronique par le prestataire Voxaly en lien avec le siège national, entre le 27 novembre 2020, 10h00 et le 3 décembre 2020, 15h00.

Chaque électeur recevra par mail (pour ceux qui l'ont communiqué) ou par courrier, quelques jours avant le début du vote, ses identifiants et son mot de passe qui lui permettront de voter.

Les candidatures de liste au Conseil national du Mouvement Démocrate seront recevables jusqu'au vendredi 13 novembre 2020 18h00. Elles devront être envoyées par mail accompagnées des professions de foi, bulletins de vote et tableau excel à l'adresse cn@lesdemocrates.fr.

Mode de scrutin :

Les listes sont régionales et paritaires.

Le collège des adhérents est composé de 180 membres élus au scrutin de liste régionale à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Répartition géographique :

La répartition du nombre de sièges accordés à chaque région et aux Français de l'étranger est la suivante :

Région	Nombre de sièges	Nombre de suppléants
Grand Est	15	2
Nouvelle Aquitaine	16	2
Auvergne – Rhône-Alpes	21	3
Normandie	9	1
Bourgogne – Franche Comté	7	1
Bretagne	9	1
Centre Val de Loire	7	1
Corse	1	1
Île-de-France	32	4
Occitanie	15	2
Hauts-de-France	16	2
Pays de la Loire	10	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	2
Océan Indien	3	1
Océan Pacifique	1	1
Océan Atlantique	3	1
Français de l'étranger	2	1
Total	180	27

Chaque liste doit produire une profession et un bulletin de vote pour le scrutin.

- ❖ Profession de foi pour le conseil national : Format A4, recto-verso – couleur ou noir et blanc (PDF). Poids de fichier max 2 Mo. La photographie de François Bayrou ou de tout autre membre du bureau exécutif du Mouvement Démocrate ne peut être utilisée sur ce document, sauf si le membre en question est lui-même candidat.
- ❖ Un fichier excel des listes devra également être retourné à l'appui des candidatures, pour le 13 novembre, avec les renseignements indiqués dans les colonnes de l'exemple ci-dessous :

Election	Région	Département	Nom de la liste si scrutin de liste	Ordre d'apparition du candidat	Nom	Prénom	Sexe	Date de Naissance
Conseil national	Ile-de-France	Paris	Un projet pour notre région	1	B...	A...	1	01/01/2000
Conseil national	Ile-de-France	Seine-et-Mame	Un projet pour notre région	2	H...	L...	2	01/01/2001
Conseil national	Ile-de-France	Paris	Agissons	1	VP	G....	2	01/01/2000
Conseil national	Ile-de-France	Yvelines	Agissons	2	F.....	V.....	1	01/01/2001
Conseil national	Ile-de-France	Paris	Ile de France pour tous	1	T.....	V....	2	01/01/2000
Conseil national	Ile-de-France	Essonne	Ile de France pour tous	2	N...	A...	1	01/01/2001

Éligibilité et cotisation :

Sont considérés comme électeurs les adhérents à jour de cotisation 2020, dans le département ou la région auquel ils sont affiliés.

Sont considérés comme éligibles les adhérents à jour de cotisation 2020 au 13 novembre 2020, date limite de dépôt des candidatures.

Les nouveaux adhérents (toute personne n'ayant cotisé ni en 2018, ni 2019) doivent avoir adhéré trois mois avant le début du scrutin, soit avant le 28 août 2020, pour être éligibles et électeurs.

Pour celles et ceux qui ne seraient pas à jour de cotisation 2020, il est possible d'adhérer par Internet ou par bulletin papier depuis le site du Mouvement Démocrate (www.mouvementdemocrate.fr).

Une question juridique, ou relative à l'organisation des élections : Secrétariat général - 01 53 59 20 00
elections-internes@lesdemocrates.fr

Une question relative aux adhésions et au fichier des adhérents : Service implantation – 01 53 59 20 17
implantation-modem@lesdemocrates.fr

Candidature au Conseil national :
cn@lesdemocrates.fr